

N°1 NOVEMBRE 2008

l'école émancipée

SNES-FSU

REVUE SYNDICALE ET PÉDAGOGIQUE - PARAÎSSANT DEPUIS 1910

Le 20 novembre, suite et reconduction ...

Depuis le début de l'année scolaire, force est de constater que nos espoirs de voir un grand mouvement social marquer la rentrée ont été mis à mal. La CGT a bien lancé l'idée de se saisir de l'action internationale lancée par la CSI pour le 7 octobre pour un « travail décent », mot d'ordre bien vague quoique largement déclinable dans l'Education Nationale en revendications plus précises.

Ce premier rendez-vous a été raté, les uns et les autres refusant toute idée de convergence des luttes et au niveau des collèges et lycées, le Snes, isolé, s'est reporté sur une journée de grève censée marquer que le second degré est plus particulièrement touché par les réformes gouvernementales, argument plus que discutable. Son succès fut mitigé, notamment à cause du contexte peu enthousiasmant et du manque de lisibilité de la suite de l'action.

La manifestation nationale du 19 octobre a pourtant montré la combattivité de nombre de nos collègues qui n'ont pas voulu laisser sans réponse le plus grand programme de suppression de postes que l'Education Nationale n'ait jamais connu. Ce succès imposait des suites tant il est vrai que seule une action sur la durée peut permettre d'obtenir que le gouvernement ne recule sur ses projets.

Pour nous contacter :
ponvert.cecille@wanadoo.fr
stephanemoulain@wanadoo.fr
yves.cassuto1@free.fr
edwige.friso@wanadoo.fr
elisabeth.hervouet@laposte.net
ingrid.darroman@laposte.net

Numéro écrit par Véronique Ponvert, Yves Cassuto, Edwige Friso, Elisabeth Hervouet, Stéphane Moulain, Céline Boudie et Ingrid Darroman

Le Snuipp, sentant l'exaspération monter dans le 1^{er} degré, en a déduit qu'une nouvelle journée de grève devait être appelée au plus tôt. Le Snes, dans un premier temps, a fait la sourde oreille, mais a fini par se rendre à l'évidence. La grève unitaire du 20 novembre est le

résultat de ce mouvement de fond qu'impose la montée des mécontentements au sein de l'Education Nationale.

Cette grève, si elle est massive, doit être **le point de départ d'un grand mouvement social** contestant la politique d'un gouvernement qui n'a pas de problème pour trouver des milliards pour sauver les agitateurs alors même qu'il démantèle les services publics au premier rang desquels l'école.

C'est pourquoi la question des suites de l'action doit être posée dans les AG de grévistes afin qu'au soir du 20 novembre, les suites à cette action puissent être connues de tous, actées, que de nouveaux rendez-vous les plus rapides possibles, dès la semaine qui suit, puissent permettre à ce qui s'annonce comme un mouvement d'ampleur de monter en puissance rapidement. Dans le premier degré s'annoncent des taux de grévistes allant jusqu'à 80% dans certains départements. L'exaspération et la colère sont à leur comble dans tous les secteurs de l'éducation, le mouvement syndical se doit d'y répondre et annoncer une nouvelle journée de mobilisation et de grève dès le 20 au soir.

Elections professionnelles du 2 Décembre 2008

Le 2 Décembre, comme tous les trois ans, les personnels de l'Education Nationale éliront leurs représentants dans les instances paritaires. Le paritarisme, le dialogue social sont malmenés. Le syndicalisme, c'est l'action : dans la rue, dans les établissements, face à l'Administration. Voter SNES le 2 Décembre, c'est garantir une représentation juste des personnels, de leurs droits, de leurs missions, de l'égalité. Quand bien même nous ne sommes pas toujours d'accord avec les décisions prises par la majorité de sa direction, nous pensons que le Snes, l'organisation majoritaire dans la profession au sein de laquelle nous exerçons notre influence via le droit de tendance, est le meilleur outil pour contrer le gouvernement. C'est pourquoi nous voterons et appelons à voter pour le Snes.

École Emancipée : une revue – un site
www.ecoleemancipee.org

La conférence de presse du ministre Darcos (<http://www.education.gouv.fr/cid22779/reforme-du-lycee.html>) en date du 21 Octobre a été l'occasion de faire un « point d'étape » de la réforme du lycée. Des changements ont été opérés par rapport aux discussions que les syndicats avaient eues avec son représentant, le Recteur de Gaudemar.

D'une part dans la forme, le ministre tressant des lauriers aux enseignants en lycées, et se félicitant des progrès accomplis dans le second

REFORME des LYCEES

Où en est-on ?

cycle dans la période précédente, ce qui rompt avec son discours précédent sur le lycée « napoléonien ».

D'autre part sur le fond, avec quelques modifications sur la structure de la classe de seconde par rapport aux moutures précédentes.

Pour résumer, l'horaire hebdomadaire passerait à 30 heures (intégrant ainsi un enseignement de sciences expérimentales - dont on ne connaît pas le contenu - dans le tronc commun), seuls les enseignements d'exploration et d'accompagnement (soit 9 heures hebdomadaires) seraient modularisés de façon semestrielle, et l'engagement est pris de conserver la voie technologique. Pour ce qui est du service des enseignants, la définition hebdomadaire serait conservée, et enfin le baccalauréat conserverait son caractère national (sans autre précision sur le rapport entre contrôle continu et examen final).

On peut analyser tout ceci comme des « avancées », ce que d'ailleurs le SNES n'a pas manqué de faire, liées entre autres au succès de la manifestation du 19/10. On peut aussi y voir un recul tactique prévu d'avance, le Recteur de Gaudemar jouant le rôle du poisson pilote (dans les discussions avec les syndicats, il était par exemple hors de question de dépasser 27 heures hebdomadaires).

Quoi qu'il en soit, que faut-il en penser ?

- Pour l'instant, nous n'avons que des réformes de structure, le contenu des enseignements étant inconnu.

- Pas de précision non plus sur le cycle terminal,

que ce soit en terme d'horaires, de contenus, de choix de modules semestriels. Des matières comme l'histoire-géographie ou l'EPS pourraient disparaître du cursus de certains élèves.

- Les horaires des disciplines du tronc commun seraient tous de 3 heures, ce qui est une baisse dans certaines disciplines (maths, lettres), et une hausse dans d'autres (EPS, langues vivantes), mais il serait possible qu'on joue sur les horaires dans le cycle terminal pour compenser ces hausses en seconde. Quant aux dédoublements de classes, il n'en est pas question.

- La classe de seconde perdrait son caractère indéterminé, puisque par exemple un enseignement de mathématiques existerait en approfondissement. Un élève qui n'aurait pas suivi cet enseignement pourrait-il suivre un parcours scientifique par la suite ? Pour les lettres, même question : un enseignement de français est dans le tronc commun, et un enseignement de littérature dans l'approfondissement. Est-ce à dire que pour un élève « lambda », la littérature est de trop ?

- Le choix des modules hors tronc commun est laissé à l'appréciation des élèves (soit 2 fois les mêmes sur les deux semestres, soit une fois le même et un seul change, soit 4 modules différents sur les 2 semestres), ce qui pose des questions sur l'organisation matérielle dans les établissements. Tous les modules seront-ils présents ? Y aura-t-il un seuil minimal de nombre d'élèves demandeurs pour mettre en place un module ?

- Quelles conséquences pour les personnels de la mise en place des modules d'accompagnement ? Qui en sera chargé ? Les enseignants ? Dans le cadre de leurs services ou en heures supplémentaires ? Une heure donnée vaudra-t-elle une heure payée ? Quel rôle pour les co-psy dans ce qui a trait à l'orientation ?

Cette réforme est-elle susceptible de favoriser la démocratisation du système éducatif ? Par delà son caractère « usine à gaz », l'insistance mise sur l'individualisation des parcours ne peut que favoriser les parcours d'initiés, renvoyant à chaque élève la responsabilité de son échec éventuel. On passe d'un système de séries dont on connaît le caractère explicite de tri social à un système de « stabulation libre » où le tri sera implicite, masqué. Ce n'est pas mieux. Pour toutes ces raisons, cette réforme est inacceptable.

La « mastérisation » présentée comme une augmentation des qualifications des enseignants et une « revalorisation » du métier est une attaque brutale contre la formation et le recrutement des enseignants. Dans le cadre annoncé du non-recrutement d'un fonctionnaire sur deux, cette réforme transforme de façon profonde le fonctionnement du service public d'enseignement.

« Des enseignants mieux formés, mieux payés » ?

La formation des enseignants serait allongée ? Aujourd'hui, après l'année de préparation au concours, l'année de stage amène déjà à bac+5 au moment de la titularisation effective... Mais un bac + cinq non reconnu dans les faits ! Désormais, après cinq années d'études et l'obtention du concours, l'enseignant stagiaire effectuera un service à temps plein. La titularisation ne sera effective qu'à l'issue de cette sixième année !

Peut-on encore parler de formation alors que cette réforme répond à une logique comptable ? Elle permet ainsi de faire l'économie immédiate de milliers de postes.

Peut-on encore parler de formation lorsqu'on impose 18 heures de cours à de jeunes professeurs inexpérimentés ? Tous les stagiaires en témoignent, prendre une classe en responsabilité pour la première fois, préparer des cours, corriger des copies représentent un travail colossal lorsqu'on débute. Tous reconnaissent que l'année de stage à service réduit est indispensable à une prise de contact progressive avec le métier.

Ainsi, la formation professionnelle disparaît au profit d'un modèle de formation par compagnonnage. Le professeur stagiaire apprendra donc son métier « sur le tas », par imitation, sans aucune pratique réflexive, ni aucun accès à des choix pédagogiques différenciés. Comment se forger une identité professionnelle sans confrontation avec des pratiques pédagogiques

différentes ? Comment prendre le recul nécessaire pour appréhender les gestes du métier sans aller-retour réflexif entre le terrain et la théorie ? Certes, le rôle du tuteur sur le terrain est irremplaçable, mais il peut aussi être extrêmement ambigu et imposer au jeune enseignant inexpérimenté des modèles de pratiques pédagogiques. **L e d a n g e r** du « formatage pédagogique » souvent reproché aux IUFM, reste donc à l'ordre du jour. On renonce ainsi à une formation par regards croisés, ceux des formateurs, des tuteurs, des conseillers pédagogiques en pratique accompagnée, des échanges entre stagiaires pendant l'année de stage. On livre aussi la « formation professionnelle » et l'évaluation sans aucun « garde fou » à l'inspection : c'est elle qui désigne les tuteurs et qui titularisera les stagiaires. Les IUFM n'étaient pas exempts de critiques et leur bilan est très contrasté, mais ce qui s'annonce est infiniment plus dangereux et destructeur pour l'identité du métier enseignant. En outre, ce nouveau modèle de formation renforcera l'isolement et l'atomisation des stagiaires face à l'institution.

Les enseignants seraient mieux payés ? Pour le moment, le ministre est resté très discret et vague sur la question de la revalorisation du métier qui ne concernerait d'ailleurs que le tout début de la carrière.

Quel recrutement ?

Cette réforme aura aussi des conséquences désastreuses sur le recrutement. L'allongement de la durée des études sans financement (allocation d'autonomie ou pré-recrutement) entraînera une sélection sociale plus importante : les étudiants des classes populaires auront du mal à financer une formation aussi longue.

Cela pèsera aussi sur la composition sociale du corps enseignant : un enjeu de taille pour une profession qui ne peut être en rupture avec le public auquel elle s'adresse et dont l'objectif est la réussite de tous.

« Professionnaliser » les modes de recrutement : On s'oriente vers de nouveaux concours simplifiés afin « d'harmoniser les conditions de recrutement des différentes catégories de professeurs » : le même nombre et le même type d'épreuves. Ils seront composés de deux épreuves écrites portant sur les programmes du collège et du lycée, deux épreuves orales dont un entretien avec un jury (intégrant des personnalités de la société civile) afin de « vérifier les connaissances du candidat relatives aux valeurs et aux exigences du service public (...) ».

Outre la volonté de réduction des coûts, ces nouveaux concours sont pilotés par une « logique de recrutement conforme aux besoins de l'employeur », des concours simplifiés dans l'objectif de la disparition de la fonction publique de corps. Des concours simplifiés qui fourniront un corps de personnels plus flexibles, et plus mobiles, comme le prévoit la « loi sur la mobilité »...

Déjà, le rapport Silicani annonçait le développement de l'emploi contractuel comme une piste privilégiée de recrutement. Se profile ainsi la destruction programmée du statut de la fonction publique d'enseignement avec une diminution drastique des enseignants ayant le statut de fonctionnaires (voir la réduction du nombre de postes aux concours), au profit de recrutement sur des contrats précaires, ou des « CDI » de la fonction publique, des étudiants de masters ayant échoué au concours. Si le processus à l'œuvre n'est pas nouveau, il change d'échelle car il « fait système ».

Masterisation :
**une contre réforme qui hypothèque
l'avenir de la profession, et par là, l'a-
venir de tout le système éducatif.**

Pour l'EE, le recrutement et la formation des enseignants ne peuvent être réformés sans :

- **Le maintien d'une réelle formation professionnelle avec une année de stage payée et en service réduit.**
 - **L'instauration de pré recrutements et d'allocations d'autonomie pour les étudiants pour permettre au plus grand nombre d'accéder aux études supérieures**
 - **La garantie du maintien des postes au concours et un plan pluriannuel de recrutement à la hauteur des besoins.**
- La mise en place de mesures transitoires qui garantissent à tous les candidats qui éventuellement échoueraient au concours cette année de pouvoir se représenter au concours les années suivantes.**

Le Snes a depuis longtemps dans ses mandats la demande d'élévation du niveau de recrutement: pour le Snes, cette élévation équivaudrait à une revalorisation, à une reconnaissance, et donc à une amélioration de la situation des personnels. C'est ainsi qu'il a conçu ses mandats, en liant tout de même cette augmentation avec la revendication d'allocations et de pré-recrutements, admettant que pour lutter contre la sélection sociale, l'une était inséparable de l'autre ... Mandat complètement tombé aux oubliettes quand le SNES est allé « négocier » la masterisation... Le ministre a pris le Snes au mot : pris de vitesse, le Snes n'a pas « revisité » ses mandats, il n'a pas consulté la profession, ni ses syndiqués, il a tenté d'adapter ses mandats à la réalité imposée par le ministère. C'est donc, en toute opacité qu'il est allé discuter de la masterisation avec le ministère : en toute opacité, et pire, sur le terrain impo-

sé et contraint par le ministère. Il a donc accepté de discuter des concours, et seulement des concours, sans exiger en préalable le maintien de la formation, l'annonce de pré recrutements, la création d'allocations pour les étudiants, ni même la fameuse revalorisation de la profession. Pour pouvoir mettre en avant cette prétendue « revalorisation », le Snes a fait cavalier seul au sein de la fédération (aucune position de la FSU n'a pu être trouvée pour faire contre poids dans ce dossier), il a « négocié » au-delà de ses mandats sans transparence, et il a négligé tous les effets collatéraux induits par cette réforme. Il a fait semblant d'oublier que les intérêts de la profession, et ceux du ministère étaient contradictoires : il a fait semblant d'oublier que le ministère cherchait avant tout à détruire l'emploi public, à précariser, et pas du tout à revaloriser...

La note de service du ministère qui organise le mouvement de cette année vient d'être publiée (<http://www.education.gouv.fr/pid20656/special-7-du-6-novembre-2008.html>)

Par rapport aux années précédentes elle soulève deux questions importantes et montre la volonté du gouvernement de réformer en profondeur les processus d'affectation.

Le premier aspect scandaleux de la note de service tient aux nouvelles conditions d'affectations par les recteurs lors des mouvements intra-académiques notamment par la multiplication des postes à profil. Ceux-ci existent déjà mais le SNES agit généralement pour qu'ils soient limités aux postes qui nécessitent vraiment des compétences particulières (par exemple l'enseignement dans une langue étrangère). La note de service prévoit qu'ils deviennent de plus en plus nombreux, définis par le recteur après avis du Comité Technique Paritaire Académique et précise que ces postes seront attribués sur dossier après avis des corps d'inspection et ... des chefs d'établissements ! Autre nouveauté, le « profilage » des postes ne serait plus uniquement lié aux conditions d'exercice, mais également à des projets définis dans les établissements et aux « situations professionnelles particulières », afin d'obtenir « une adéquation étroite du lien poste/personne ». C'est en gros la liberté de considérer qu'une seule personne correspond vraiment à chaque poste. Nous retrouvons là un point essentiel du rapport de la commission Pochard de l'an dernier : le recrutement direct des enseignants par les chefs d'établissement ... Comment dans ce contexte refuser les remplacements à l'interne, l'accompagnement éducatif, le conseil pédagogique ... quand on « doit » son affectation à son supérieur hiérarchique ?

Le deuxième problème posé est celui du paritarisme qui est finalement maintenu, en dépit du premier projet scandaleux, évoqué à quelques reprises dans la note de service qui l'enterrait purement et simplement. Mais il est répété et fortement affirmé que le barème n'est qu'indicatif, qu'il est donc possible que le ministre et le recteur affectent en dehors de toute règle de barème dans un cadre de mutation prioritaire. Les candidats aux mutations doivent être suivis et informés de l'évolution de leur demande. Si le premier projet précisait que les candidats seraient informés du projet d'affectation, avant que celui-ci ne soit examiné, et éventuellement modifié par les instances paritaires, la version définitive de l'interdit pas, la formulation est ambiguë. En cas de modification, devinez qui sera désigné comme "responsable" ...? L'administration tant au plan national que dans les académies n'ayant pas les personnels nécessaires pour effectuer ce suivi et cette information des collègues (les réductions de postes ne touchent pas que les enseignants...), cela ouvre la porte à l'appel à des prestataires de service, à des « numéros azur » plus ou moins privés. En cela le paritarisme est vidé de son sens : la vérification de l'équité de traitement de toutes les situations. C'est bien ce que prévoyait l'annexe qui devait être enterrée, du pacte de dialogue social signé notamment par la FSU.

Ce qui est en cause par ces règles d'affectation c'est une des particularités des fonctionnaires d'Etat : leur indépendance et donc leur relative liberté, dans le cadre de leur statut, par rapport aux autorités locales. L'Etat n'est pas un patron comme les autres : le contrôle paritaire des décisions de l'administration n'est pas seulement un moyen de garantir l'équité de traitement des collègues, c'est également une exigence démocratique d'une fonction publique intègre qui ne doit rien au pouvoir politique en place.

Le SNES ne doit pas se contenter de la pétition mise sur le site (qu'il faut cependant signer), il doit montrer comment cette transformation des règles rentre en cohérence avec l'ensemble des projets du gouvernement. En terme de dialogue social, le gouvernement a trouvé, notamment par cette note, un bon moyen de couper la ligne ...